

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze juillet deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/07/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement de Paul DUCHEZ), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Hubert LEHMANN), Valérie GIROIR, Isabelle LEON (en remplacement de Edith LERENARD), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Patrick DESCHARLES), Laurence SAGE (en remplacement de Henri PALA), Philippe STEYNAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Catherine GAUTHIER).

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Dominique GILLES, Nadine MAGY, Emmanuel POISSON, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-099 : PETITE ENFANCE - MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5214-16, L. 1321-1 et suivants ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral DCE/BCLI n° 2010-2369 du 17 décembre 2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes de Noblat approuvé par l'arrêté préfectoral n°2010-2369 du 17 décembre 2010

Suite au transfert de la compétence « études, construction, aménagement, entretien et gestion des équipements concernant l'accueil des enfants de 0 à 4 ans », relevant statutairement de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire », la Communauté de Communes de Noblat et ses communes membres ont notamment défini comme d'intérêt communautaire la gestion et l'entretien du relais assistantes maternelles (RAM) et de l'espace multi-accueil implantés sur la commune de Saint-Léonard de Noblat.

Conformément aux articles L. 1321-1 et suivants du CGCT, le transfert de compétence emporte juridiquement la mise à disposition de plein droit, au profit de la communauté de communes, des équipements affectés à ladite compétence. La communauté de communes dispose de l'ensemble des pouvoirs de gestion incomptant au propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner. En effet, la mise à disposition, se formalisant par la signature d'un procès-verbal dont le formalisme est encadré par le CGCT, n'emporte pas transfert de la propriété des biens.

Il convient donc de régulariser la mise à disposition du Relais Assistantes Maternelles et de l'espace multi-accueil en autorisant Monsieur le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition de ces deux équipements reconnus d'intérêt communautaire.

Monsieur le Président demande au conseil de l'intercommunalité de bien vouloir l'autoriser à signer le procès-verbal de mise à disposition du relais assistantes maternelles (RAM) et le procès-verbal de mise à disposition de l'espace multi-accueil, implantés sur le territoire de la commune de Saint-Léonard de Noblat, avec Madame le Maire de Saint-Léonard de Noblat, dûment habilitée par son conseil municipal.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Limoges à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
28 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Autorise Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition du relais assistantes maternelles (RAM) et le procès-verbal de mise à disposition de l'espace multi-accueil

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 13 juillet 2012

Certifié exécutoire

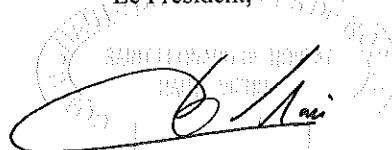
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PETITE ENFANCE - MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS

Date de transmission de l'acte : 13/07/2012

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/07/2012

Numéro de l'acte : 2012-099 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120713-2012-099-DE

Date de décision : 13/07/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Le changement de gestionnaire a engendré un changement dans la dénomination des postes. La cordonnatrice petite enfance doit donc refaire les fiches de poste en tenant compte des changements. Ces fiches ne sont pas actuellement rédigées. Les professionnelles lors de leur recrutement par la Communauté de Communes de Noblat ont tout de même reçu une fiche individuelle correspondant aux grands axes de leur poste. 5Feuilles ci-jointes).

7 – MOYENS MATERIELS

Joindre le « plan d'aménagement de la structure » dans le cadre d'une création ou d'un réaménagement des locaux

La structure reste pour le moment dans ces locaux au 6 boulevard barbusse à Saint-Léonard de Noblat. La Communauté de Communes est dans une démarche de construction d'un pôle petite enfance qui verra le jour, probablement avant la fin du contrat.

Depuis la prise en gestion directe du Multi-Accueil, l'intercommunalité a permis le renouvellement d'un certain nombre de matériel devenu vieillissant. Ce renouvellement se fait peu à peu, au cours des années.

8 – ANNEXES

Joindre ici tous les autres documents qui apporteront une plus value à votre projet ou qui illustreront certains points développés dans le projet (enquête de satisfaction et résultats, projet d'accueil individualisé, procédures, articles de presse, compte rendu divers,...).

Ci-joint à ce projet d'établissement;

- le bilan de la dernière enquête de satisfaction (2011)
- les rapports d'activités 2010 et 2011
- le bilan du précédent projet
- Fiches de poste fournis par le service des ressources humaines
- Articles presse 2011

6 – MOYENS HUMAINS

Joindre les fiches de postes

Conformément à l'article R.2324-33 du code de la santé publique, l'organisme gestionnaire des établissements et services d'accueil doit s'assurer, dans les conditions prévues à l'article 776 du code de la procédure pénale, que les personnes qu'il recrute pour exercer des fonctions à quelque titre que ce soit dans ces établissements et services, n'ont pas été condamnées pour les délits prévus à l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles.

Educatrice Jeunes Enfants	1	15h		
Continuité Fonction de direction : (a)				
Educatrice Jeunes Enfants	1			
CAP petite enfance titulaire du diplôme d'EJE	1			
Reste de l'équipe auprès des enfants (hors fonction direction) :				
Educatrice jeunes enfants	1	19h	1h (rangement, linge, vaisselle,...)	½ h hebdomadaire de – sur le temps de travail effectif pour 2 h de réunion mensuelle.
Educatrice jeunes enfants	1	28h	4h(encadrement stagiaires, rangement, linge,	½ h hebdomadaire de – sur le temps de travail effectif pour 2 h de réunion mensuelle.
CAP petite enfance	1	29h	3h(rangement, linge, vaisselle,...)	CAP titulaire du diplôme d'éducateur jeunes enfants.½ h hebdomadaire de – sur le temps de travail effectif pour 2 h de réunion mensuelle.
CAP petite enfance	1	32h	3h(rangement, linge, vaisselle,...)	½ h hebdomadaire de – sur le temps de travail effectif pour 2 h de réunion mensuelle.
Autre (préciser)	1			Sans qualification petite enfance
Remplacements congés parental en 2011 jusqu'à fin mai 2012 de la professionnelle sans qualification petite enfance	2 CAP petite enfance à temps partiel	18h	3h(rangement, linge, vaisselle,...)	
TOTAL =	5	15h	25h	3h(rangement, linge, vaisselle,...) dont 14h de présence pour pallier au temps administratif de la direction
Autre personnel :				
Personnel entretien	1	140h	17h	
Médecin référent	1		11h	visite du médecin en fonction des besoins, pas de visite régulière des enfants, visite d'admission pour les bébés – de 4 mois et les enfants porteur de handicap ou maladie chronique
Psychologue ou autre				

(a) Infirmière puéricultrice, Educatrice Jeunes Enfants, autre (préciser la qualification)

(b) Préciser les autres fonctions (cuisine, ménage,...)

- Temps de réunion : concertation, coordination, analyse de pratique professionnelle....
 - Depuis plusieurs années, l'équipe de professionnelles se réunit 2 heures par mois (voir plus si nécessaires) afin d'échanger sur l'accueil des enfants et des parents mais également sur leur pratique professionnelle.
 - Depuis le 1er janvier 2011, cette même équipe assiste de nouveau à des réunions d'analyse de la pratique proposées par l'Ecole des Parents et des Educateurs, 1 fois tous les deux mois durant 2 heures.
 - Dans le cadre de la professionnalisation, tous les membres de l'équipe sont dans une dynamique de formation. Les professionnelles ont , 3 années consécutives (2008-2009 et 2010), participé à des formations sur site (le samedi matin pour ne pas perturber le fonctionnement du multi-accueil) animés par l'association Pikler Loczy. Elles souhaitent toutes renouveler ces expériences.
 - L'équipe de professionnelles souhaite retravailler le projet éducatif à chaque changement (de longue durée) d'un de ces membres, ce qui sera le cas au cours du second semestre 2012.
-
- Accompagnement des emplois aidés, des stagiaires....
- Le multi-accueil est très sollicité pour des demandes de stages. Il s'agit généralement de stages pour des CAP petite enfance, des Bacs professionnels, des BEP carrières sanitaires et sociales , des stages 3ème et quelquefois pour des éducateurs jeunes enfants .
L'accueil des stagiaires fait partie de nos fonctions. En effet, il participe à la transmission de savoir et de savoir-être, à la professionnalisation. Un des membre de l'équipe est plus particulièrement impliqué dans l'accueil des stagiaires.

	<ul style="list-style-type: none"> - diversifier les activités d'éveil en fonction des tranches d'âge des enfants - faire intervenir des professionnels extérieurs que les enfants seront susceptibles de rencontrer en grandissant. - Proposer des spectacles 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'actions réalisées sur une période donnée (spectacles, ateliers, rencontres,...) - nombre de sorties 	<ul style="list-style-type: none"> - intervention de la bibliothèque, ateliers musique, visite de l'école, exposition annuelle des réalisations manuelles des enfants - sorties à la bibliothèque, visites d'exposition, sorties dans le bourg chez le primeur,... 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le travail avec nos différents partenaires - Proposer d'autres ateliers (intervention d'un psychomotricien, d'une plasticienne,...) - Offrir des spectacles aux enfants.
--	---	---	--	---

E - MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE :

▪ Modalités de coordination au sein de l'équipe éducative, en direction des parents.

A partir de 2012, l'éducatrice jeunes enfants sera une référente équipe lorsque la directrice ne sera pas sur le site. Elle aura notamment pour objectifs d'organiser les réunions.

- * Un cahier de transmissions est rempli le matin afin de noter les remarques des parents, puis tout au long de la journée, afin que les professionnelles puissent communiquer les points forts de la journée aux parents le soir.
- * Un cahier de liaison à destinations des professionnelles est situé dans le bureau. Il permet de noter et de dater les appels téléphoniques reçus dans la journée ainsi que les questions des parents par exemple.
- * L'équipe dispose également d'un cahier sur lequel elles peuvent noter les sujets ou informations dont elles souhaitent parler en réunion d'équipe.

- * Réunions mensuelles entre les professionnelles de la structure afin d'échanger sur les enfants, les parents, les projets, et sur la pratique professionnelle.
- * Les deux éducatrices de jeunes enfants assurent la continuité de direction lorsque la responsable n'est pas présente.

- La responsable technique est le lien entre les professionnelles et les gestionnaires.

L'équipe de professionnelles travaille régulièrement en réunion et lors de formation sur ce thème.

L'ACCUEIL DE L'ENFANT DIFFERENT:

Depuis quelques années, le partenariat avec le service médico-social du secteur s'est considérablement développé. En effet, la puéricultrice de secteur peut faire appel au multi-accueil pour demander une place d'accueil pour un enfant présentant des difficultés. Ce genre de demande est minutieusement étudié par l'équipe avant d'être soumis à la commission d'attribution des places. L'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ne demande pas la même prise en charge que les enfants que l'on a l'habitude d'accueillir. De plus, chaque individu a des représentations différentes face au handicap ou à la maladie: il est donc important d'échanger avant d'accueillir.

L'accueil de l'enfant en difficultés (retard d'acquisition, troubles sociaux, troubles de la communication,...) est donc devenu une réalité de notre structure. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une majorité d'accueil, il y en a généralement 2 ou 3 par an. Lorsque cela est possible des projets d'accueil spécialisé sont rédigés. Les professionnelles de l'équipe ont débuté une phase de formation concernant les familles en difficulté. Depuis, notre partenariat s'est élargi: le CAMSP de l'hôpital mère-enfant de Limoges a fait plusieurs fois appel à la responsable du multi-accueil pour accueillir ou échanger sur un enfant. Celle-ci a également fait partie d'une commission de réflexions au sujet de l'éventuelle scolarité d'un enfant porteur de handicap qui avait fréquenté le multi-accueil. Cet investissement fait totalement partie de nos missions d'accueil, d'intégration et de lien social.

D - EVALUATION DU PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Rappel de l'objectif général	Rappel des objectifs opérationnels	Indicateurs retenus	Analyse des résultats, commentaires	Perspectives
Créer un environnement bienveillant pour le bien-être des enfants et des parents	<ul style="list-style-type: none"> - offrir un lieu sécurisé, sécurisant, soutenant, de prévention où chacun est respecté et a sa place (importance des mots, du regard, absence de jugement, respect des rituels propres à chacun,...) - proposer un lieu de socialisation et non de collectivisation: suivre le rythme de l'enfant, le rendre acteur de son développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'espace et renouvellement du matériel - Nombre de formations et séances d'analyse de la pratique professionnelle. - Outils de communication - Aménagement de l'espace - Nombre d'enfants par activités - enquête de satisfactions 	<ul style="list-style-type: none"> - L'exiguïté des locaux rend l'aménagement difficile mais l'équipe s'adapte - mise en place des références - utilisation de différents moyens de transmissions, de feuilles de renseignements sur l'enfant - Renouvellement du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre le travail d'analyse de la pratique professionnelle et de participation à des formations. - Motiver à la création d'une association de parents.

L'enfant a un besoin fondamental d'être porté, bercé, câliné. Ces contacts contribuent à créer chez lui un sentiment de sécurité et lui permettent d'établir avec son entourage une relation de confiance.

Nous ne sommes pas des parents de substitution mais nous rendons disponibles afin de répondre aux mieux à leurs besoins.

Les pleurs :

Les pleurs de l'enfant sont un moyen de communication d'intensité et de tonalité différentes selon les besoins à combler. Il nous revient de les décoder, de les verbaliser et d'agir en conséquence (ex : je vois que tu as faim, tu es déçu parce que...).

Nous pensons qu'il est bon de dire à un enfant qu'il a le droit de pleurer lorsqu'il a de la peine, qu'il a mal... Les larmes lui permettent d'évacuer des tensions. Toutefois nous veillons à ce que les pleurs ne durent pas trop afin que l'enfant ne s'enferme pas dans ce mode d'expression.

Colères et agressivité :

Les colères et l'agressivité sont parties intégrantes du développement de l'enfant. Notre rôle est d'aider l'enfant à surmonter ces moments de crise. Nous l'aidons à comprendre ce qu'il ressent et à reconnaître ses émotions en les verbalisant (ex : tu as envie de ce jouet mais tu ne peux pas l'avoir pour l'instant, ça te met en colère). Lorsqu'un enfant tape, mord ou griffe nous lui signifions que c'est interdit et l'aidons à déplacer son agressivité (mordre un gant mouillé ou un jouet, taper dans un ballon, etc...). L'enfant tapé ou mordu est pris en charge par une autre professionnelle, qui le soigne et le rassure. Nous rassurons et sécurisons également les autres enfants en verbalisant ce dont ils ont été témoins.

LES RITUELS:

Fondamentalement rassurants, les rituels permettent à l'enfant de saisir l'espace-temps et d'anticiper les divers moments de la journée.

- Temps de la séparation: rituel du coucou à la fenêtre
- Temps de la relaxation: tous les jours à 11h deux professionnelles proposent un temps de relaxation aux enfants. Ceux-ci sont allongés sur un grand tapis avec leur doudou et/ou leur tétine. Les lumières des néons sont éteintes et remplacées par une guirlande d'étoiles lumineuses. Les enfants tout en écoutant la musique de la relaxation (toujours les trois mêmes passages de bruits de la nature), peuvent être massé à l'aide de petites balles.
- Temps du passage aux toilettes et du lavage des mains avant le repas
- Temps du passage aux toilettes,du lavage des mains et du déshabillage avant la sieste. Les enfants déposent leurs vêtements dans une panière installée pour l'occasion.
- Temps de la chanson, toujours la même, avec une des référente des moyens-grands jusqu'à l'endormissement.

LES PAROLES, LE POIDS DES MOTS:

Les mots que l'on dit au quotidien aux enfants et aux parents lors de notre accueil et de notre accompagnement sont essentiels. Nous devons rester vigilantes à ce que l'on dit et à la manière dont on le dit. Les paroles, gestes peuvent être lourds de conséquences. Il nous faut rester attentives à être bienveillantes dans notre relation à l'autre.

Doudous et tétines sont à disposition tout au long de la journée dans un porte-doudous où chaque enfant a sa photo, ce qui lui permet de le gérer seul. Pour les enfants qui ont des difficultés à les poser, et lorsque nous estimons qu'ils sont en capacité, nous les invitons à nous confier leur tétine et/ou doudou pour qu'ils puissent se consacrer pleinement à leur activité. Il peut nous arriver de demander, pour aider l'enfant à s'endormir, un vêtement portant l'odeur de maman ou de la personne maternante.

EVEIL, JEUX ET ACTIVITÉS :

Pour les enfants tout jeu est une activité que ce soit un bébé qui observe ses mains, un enfant qui vide et remplit des caisses ou qui joue à la poupée.

Le jeu est une expérience personnelle qui n'a de sens que s'il est l'aboutissement d'un désir. En ce sens nous privilégions le jeu libre, les jeux restant à disposition des enfants tout au long de la journée.

Cependant nous proposons régulièrement des activités encadrées, jamais imposées (peinture, semoule, eau, collage, musique, jardinage, psychomotricité...) adaptées à l'âge et aux capacités de l'enfant.

Afin de permettre à l'enfant d'investir pleinement l'activité nous favorisons les ateliers en petits groupes.

Lorsque l'enfant a terminé son jeu nous lui proposons de participer au rangement.

Afin de proposer une cohérence à l'enfant, celui-ci est invité à rester dans son secteur pour jouer. Toutefois les espaces sont cloisonnés par des barrières amovibles offrant une certaine souplesse. L'équipe a repensé l'aménagement de l'espace dans le but que chaque tranche d'âge puisse faire ses expériences le plus sereinement possible. Nous avons notamment réduit le nombre de tables, la quantité de jouets proposés.

Il y a un espace pour les bébés qui ne se déplacent pas qui est constitué d'un grand tapis d'éveil en PVC. Cet endroit est délimité par des barrières fixes afin d'assurer leur sécurité. Les enfants sont sur des transats ou, la plupart du temps, allongés sur le tapis. Des jouets sont disposés en arc de cercle autour de leur tête afin de favoriser leur motricité.

- Un espace pour les bébés qui se déplacent. Les enfants ont à leur disposition une petite structure de jeu intérieur en bois et moquette composée d'un escalier de 3 marches et d'un plan incliné. Ce jeu leur permet de grimper tout en étant en sécurité. Il y a également un grand tapis d'éveil et des jouets adaptés à leur âge et leur développement (jeux d'encastrement, de série,...).

- Le coin des moyens-grands en fonction des jours. En effet, le mercredi, lorsque les enfants qui vont à l'école le reste de la semaine viennent au multi-accueil, nous pouvons proposer deux espaces distincts séparés par des petites barrières amovibles. Les enfants ont à leur disposition des éléments de motricité leur permettant de grimper, ramper, sauter. L'équipe a également mis dans ce secteur les jeux de construction, les jeux d'imitation (poupées, cuisine,...), les jeux mobilisant la motricité fine (perles à enfilier).

Dans chaque secteur les enfants ont des livres à manipuler adaptés à leur âge. Des activités animées par des personnes extérieures aux professionnelles du multi-accueil sont également proposées régulièrement (lecture de contes avec la bibliothèque municipale de St Léonard, atelier musique animé par l'école de musique de la Communauté de Communes de Noblat). Ces animations n'ont pas seulement pour but de participer à l'éveil de l'enfant, elles permettent également de créer des passerelles avec les différents services destinés aussi à la population.

CALINS, PLEURS ET AGRESSIVITÉ :

Les câlins :

Avant la sieste, nous proposons aux enfants d'aller aux toilettes (de plus ceux qui le souhaitent pourront amener un pot dans le dortoir). Chaque enfant prend une panière où il dépose ses habits (pantalon, jupe,...).

Comme pour les bébés, chaque enfant a une place définie dans le dortoir. Il a choisi lors de sa toute première sieste la couleur de sa couverture.
Une des référente moyens-grands les accompagne dans le dortoir et chante une chanson jusqu'à ce qu'ils soient tous endormis.

Nous respectons le temps de sommeil de chacun.

Nous restons très attentifs au repos des enfants fréquentant quotidiennement le Multi-Accueil .
Les enfants qui arrivent au multi-accueil après 13h00, ne sont généralement couchés qu' après le réveil des « petits dormeurs ». En effet, l'exiguité et la mauvaise insonorisation des locaux permet peu de souplesse dans ce genre de situations. L'appréciation des professionnelles s'adapte aux situations. Elles gardent toujours à l'esprit le bien-être du plus grand nombre.

Lors de leur réveil, les enfants disposent dans le dortoir d'un marche-pied leur permettant d'ouvrir seul la porte sans gêner le sommeil de leurs copains.

CHANGES ET APPRENTISSAGE DE LA PROPRETÉ :

Les Changes :

Il s'agit de répondre aux besoins physiques et physiologiques de l'enfant.
Le change est un moment privilégié tant pour son bien-être que dans sa relation avec la professionnelle ; nous prenons le temps d'échanger, de jouer et de partager avec l'enfant.

Les enfants sont changés aussi souvent que nécessaire. Les serviettes sont nominatives et les gants de toilette à usage unique. Les couches sont fournies par les parents. Nous attachons une grande importance à respecter les habitudes de change des parents qui peuvent amener leurs différents produits s'ils le souhaitent. Nous acceptons les couches lavables. Chaque enfant est prévenu avant le change et invité, selon son âge, à participer (tenir sa couche, lever les jambes, monter sur le marche-pied, être changé debout, etc...)

L'apprentissage de la propreté:

Nous participons à l'apprentissage de la propreté, dans le cadre d'une démarche coordonnée avec les parents, dans le respect du rythme de l'enfant. En effet, l'initiative et la gestion de cet apprentissage relèvent de la responsabilité des parents auxquels la structure n'a pas à se substituer.

Pour les enfants qui le demandent des pots et des petits toilettes sont à disposition.

Les passages aux toilettes (notamment avant et après la sieste) peuvent être proposés mais pas imposés.
Si un « accident » se produit il n'y a pas de jugement négatif. Nous signalons à l'enfant qu'il a oublié d'aller aux toilettes et l'invitons à participer à se laver et se changer, c'est pourquoi nous demandons aux parents de prévoir des changes complets dans le sac de leur enfant.

DOUDOU ET TETINE :

Le doudou est l'objet qui permet à l'enfant de se sécuriser et de faire le lien avec son milieu familial.
Il est donc important que chaque enfant apporte son doudou s'il en a un, ou un objet de la maison (peluche, tétine, couverture, foulard de maman, photos, etc ...).

Les petits (à partir de 15 mois) mangent autour d'une table à 13 cm du sol sur des fauteuils en bois dont l'assise est adaptée à la table, ou alors sur des transats de repas. L'équipe a fait ce choix (qui paraît ne pas être le plus adéquat pour l'ergonomie du poste de travail) afin de permettre aux enfants l'apprentissage de l'autonomie. Les enfants, à partir de la marche autonome traverser une période où il leur est difficile d'être attaché sur une chaise. L'équipe s'adapte aux différences.

Les moyens (2 ans) mangent autour d'une petite table rectangulaire (51 cm de haut) dans un espace restreint qui crée une intimité. Cet espace leur permet de se recentrer sur eux. Les plus grands (2 ans et demi) sont disposés autour d'une table anti-bruit , plus large de plateau. Il peut arriver qu'ils soient quatre autour de la table. Dans la mesure du possible, un des membres de l'équipe reste en cuisine pour préparer les repas et les autres se répartissent, en fonction de leur groupe de référence, aux différentes tables des enfants. Chaque enfant a une place à table qu'il a choisi.

En fonction de leur développement, les enfants mangent dans les bras, sur la chaise haute ou à table. Ils ont à leur disposition une petite fourchette, une cuillère et/ou leurs doigts s'ils le souhaitent. Les bavoirs sont munis d'élastique pour qu'ils puissent les enfiler seul (favoriser l'autonomie). Ils ne boivent que de l'eau au déjeuner. Ils boivent au biberon, au gobelet à bec ou avec de petit verre. Les moyens et les grands peuvent se servir seuls avec de petits pichets. Les enfants qui marchent sont invités à débarrasser leurs couverts et leur table.

Pour que ce temps reste un moment de plaisir, nous incitons les enfants à goûter leur repas mais en aucun cas ne les forçons à finir, nous leur proposons tout de même fromage et dessert. A la fin , les enfants qui le souhaitent aident à ranger la table (ils ramènent leur verre dans la cuisine).

Tout au long du repas nous favorisons l'autonomie des enfants. Les professionnelles, dans le cadre de leur mission de soutien à la parentalité, peuvent échanger avec les parents à propos de l'alimentation mais ne porteront aucun jugement. La collation du matin et le goûter sont fournis par la structure. Le déjeuner, apporté jusqu'à présent par les familles, sera fourni par le multi-accueil courant 2012. Toutefois, les parents qui le souhaitent pourront continuer à amener les repas de leur enfant.

L'équipe mène une réflexion sur la qualité de ses services, c'est pourquoi elle n'utilise plus de récipients en plastique pour le réchauffage au micro-onde (assiettes et bols en porcelaine blanche), elle peut également s'adapter (si la demande ne pénalise pas les autres enfants) aux requêtes de certains parents (par exemple, pas d'utilisation de micro-onde pour le réchauffage des plats).

Nous voulons faire des repas des moments qui privilient le bien-être de l'enfant dans le respect de son rythme tout en l'initiant en douceur à la vie en collectivité.

LES TEMPS DE REPOS :

C'est un temps essentiel pour le développement de l'enfant. Chaque individu a son rythme biologique. Il nous paraît fondamental de respecter les particularités de chaque enfant. Pour les bébés il n'y a pas d'horaire de sieste défini. Nous restons attentives aux signes de fatigue et nous les couchons dès qu'ils nous en montrent le besoin.

Pour faciliter ses repères le bébé dort toujours dans le même lit à barreaux. De même nous essayons de respecter ses rituels de sommeil (gigoteuse, doudous, tétine, peluches, mobile, chanson, bercements, etc...). S'il arrive qu'un enfant préfère dormir dans l'espace de vie nous nous adaptions (ex : transat, chaise haute, lit, « pouf », pousette,...).

Plus l'enfant grandit, plus ses horaires de sommeil se stabilisent. L'enfant arrive ainsi à un temps de repos fixe l'après-midi.

L'accueil du soir :

Tout comme l'accueil du matin, l'accueil du soir est un temps fort de la journée.

Nous essayons d'anticiper le retour des parents en le verbalisant.

Lors de l'arrivée des parents, une des professionnelles se rend disponible pour accompagner les retrouvailles. Ce moment est toujours chargé en émotions qui peuvent s'exprimer différemment suivant la personnalité de l'enfant.

Nous rassurons les parents quant à la réaction de leur enfant, et pouvons ainsi dédramatiser certaines situations inattendues pour eux (pleurs- colère-indifférence- etc...). Nous échangeons ensuite sur le déroulement de la journée (jeux, repas, siestes, bobos, etc...). Nous leurs parlons de leur enfant, de sa façon de réagir dans le plaisir et dans la peine en leur absence. Nous laissons le soin aux parents de réunir les affaires de leur enfant (sac, boîtes, doudou,...). Lorsqu'ils partent nous leur disons au revoir, à demain, à la semaine prochaine, etc...

LES REPAS :

La journée est répartie en 3 temps :

1 collation facultative le matin (vers 9h15): généralement, nous proposons des fruits et plus exceptionnellement des biscuits. Les enfants qui le souhaitent peuvent boire un verre de lait ou, parfois, de chocolat chaud.
le déjeuner à partir de 11h30
le goûter vers 15h30-16h00

Les parents ont la possibilité d'amener des gâteaux pour les anniversaires.

Nous souhaitons que les enfants arrivent au Multi-Accueil avant 11h15 afin qu'ils aient le temps de se familiariser avec la structure et de jouer avec les copains avant de passer à table. De même, nous proposons aux parents de venir chercher leur enfant après 12h15 afin de favoriser le temps calme du repas .

Le repas débute dès 11h30 pour les plus petits afin de répondre à leurs besoins.

Pendant le repas des bébés un temps de relaxation est proposé aux plus grands. Les enfants sont allongés ou assis, avec leur doudou et leur tétine et apprennent à se détendre et à se ressourcer à l'aide d'une musique douce et relaxante (en général bruits de la nature, pluie, mer, etc...). Le temps de la relaxation est plus ou moins long et l'arrivée à table échelonnée (ce qui permet un accueil plus individualisé). Un passage aux toilettes est proposé et chaque enfant se lave les mains avant d'aller à table.

Les tables sont réparties sur trois espaces différents: le coin des bébés et des petits, le coin des moyens et le coin des grands. Chacun de ces espaces possède une table de taille différente. Il n'y a que trois enfants maximum autour d'une table.

Lors des premières rencontres nous accompagnons le parent présent et l'enfant afin de leur donner des repères, d'établir une relation de confiance avec la professionnelle présente et avec ce nouvel environnement : présentation de l'équipe, de la structure, des copains, des jouets,... Nous échangeons avec les parents, répondons au mieux à leurs questions et les rassurons sur leurs éventuelles angoisses souvent dues à la future séparation. Suite à ces premières rencontres nous remplissons ensemble un questionnaire sur les habitudes de vie de leur enfant : rituels d'endormissement, repas, modalités de changes,... Dès que l'équipe de professionnelles estime l'enfant et les parents prêts, nous convenons ensemble d'un rendez-vous pour la première séparation les jours suivants. Nous l'expliquons à l'enfant et demandons aux parents de poursuivre cette démarche à la maison.

Lors de la première séparation nous demandons au parent de ne pas s'attarder avant son départ et de le signifier à son enfant (« au revoir »). Nous proposons à l'enfant un rituel de séparation (coucou par la baie vitrée). Si cette première séparation nous semble bien vécue par l'enfant, nous programmons d'autres rendez-vous en augmentant le temps de séparation (15mn, 30mn, 1h). Par la suite, nous intégrons des temps importants de la journée (gouter, repas, sieste, ...).

Tout au long de l'adaptation nous tenons un carnet de liaison afin que l'équipe suive l'évolution de l'enfant dans la structure.

Il nous arrive de devoir proposer aux parents d'arrêter momentanément l'adaptation afin de la recommencer dans de meilleures conditions. Notre rôle de professionnelles est d'accompagner, de permettre à chacun, parents et enfants, d'exprimer ses émotions, sans les nier.

L'ACCUEIL DES PARENTS ET DES ENFANTS AU QUOTIDIEN :

Il n'y a pas d'horaires précis pour l'accueil des enfants, il se fait de façon échelonnée en fonction des besoins des familles. Toutefois, pour le confort des enfants, nous demandons aux familles d'éviter les accueils entre 11h15 et 12h15. Pour les bébés nous proposons aux parents qui le souhaitent, de remplir un carnet individuel de transmissions. Les parents peuvent ainsi noter quotidiennement les informations qu'ils estiment importantes de nous communiquer, et les professionnelles en retour notent les compte-rendu de la journée de l'enfant.

L'accueil du matin :

L'arrivée de l'enfant au Multi-Accueil est un moment très important : c'est un temps d'échange entre les parents, les enfants et les professionnelles. L'enfant est particulièrement sensible aux relations qu'entretiennent ses parents avec la ou les personnes qui vont l'accueillir tout au long de la journée. Il est important qu'il perçoive la confiance réciproque.

Nous saluons l'enfant (par son prénom et un bonjour de bienvenue) ainsi que ses parents. Ces derniers l'accompagnent dans l'espace de vie où un des membres de l'équipe les attend pour un accueil plus individualisé. Demander s'il a bien dormi, s'il a passé un bon week-end ou une bonne nuit..., toutes ces informations permettent de lui montrer que l'on s'intéresse à lui, à ce qu'il ressent et à ce qu'il vit. Elles permettent également aux professionnelles de comprendre le comportement physique et affectif de l'enfant sur la journée (exemple : le recoucher s'il a peu dormi la nuit). Les renseignements les plus importants sont notés dans le cahier de liaison de l'équipe (qui n'est consulté que par celles-ci).
L'enfant peut, s'il le souhaite, accompagner ses parents, dans la cuisine pour mettre son repas dans le réfrigérateur et installer ses affaires dans la salle de change (une étiquette au prénom de l'enfant et un casier y sont disponibles). Il s'agit pour lui de se familiariser petit à petit avec l'environnement du Multi-Accueil. Vient alors le moment de la séparation. Le départ est verbalisé : « au revoir, à ce soir, c'est papa, maman, mamie, etc... qui viendra te chercher ce soir etc... ». Pour certains enfants il existe des petits rituels quotidiens comme faire au revoir par la fenêtre à leurs parents. Quand la séparation est plus difficile nous permettons à l'enfant d'exprimer ses sentiments tout en restant à ses côtés jusqu'à ce qu'il semble sécurisé.

Depuis 2011, l'équipe de professionnelle a décidé d'accueillir les enfants selon des groupes d'âge. Il y a deux référentes bébés, deux référentes moyens et deux référentes grands. L'espace est lui-même divisé en trois secteurs. Une des deux référentes suivra les enfants lors de leur passage dans la section suivante.

Nous essayons d'ouvrir les enfants au monde qui les entoure, aux autres. Les plus grands savent que leur référente est là pour eux s'ils en ont besoin, qu'ils sont en sécurité. C'est justement tout le travail fait en aval pour constituer un lien de confiance qui permettra à ces enfants d'évoluer en toute sérénité. Le relationnel entre la référente et l'enfant se situe dans le domaine de la confiance réciproque et de l'affectif, c'est pourquoi ce rôle est très délicat. Il ne faut pas se laisser enfermer dans une relation fusionnelle marquée par la confusion des rôles. La distance éducative est donc nécessaire. L'équipe joue un rôle important, elle vient se placer en tant que tiers dans cette relation.

LE PREMIER ACCUEIL:

La structure est un lieu d'accueil. La première visite d'une famille est essentielle dans l'avenir de l'accueil de cette famille. Toutes les professionnelles de la structure peuvent accueillir les familles qu'il s'agisse d'un premier contact ou d'un accueil quotidien. Cependant, c'est la responsable ou les professionnelles désignées en continuité de direction qui accompliront en priorité cette mission. Pour un premier contact, la famille est informée des différentes possibilités de garde et d'accueil. Il lui est aussi remis un formulaire de demande de place. Elle est renseignée sur le fait qu'il existe une commission d'attribution des places et qu'une période d'adaptation est nécessaire avant un accueil définitif de l'enfant. Si la famille le souhaite, elle peut rencontrer la responsable. De même, il peut arriver que la responsable contacte la famille pour échanger sur la demande de place afin de faire préciser aux parents quels sont leurs réels besoins en terme de garde.

L'ADAPTATION :

La période d'adaptation représente souvent un moment très redouté par les parents de jeunes enfants. C'est une période d'émotions intenses autant pour l'enfant que pour eux. Souvent, les parents sont soulagés d'avoir trouvé une solution, mais doutent encore de leur décision. Craintes, insécurité, culpabilité devront faire place à la confiance envers le nouveau milieu de garde et les professionnelles ont un rôle déterminant à jouer durant cette étape cruciale pour faire en sorte que tout le monde s'adapte.

Tout enfant qui commence à fréquenter un nouveau milieu de garde vit une transition, il passe d'un milieu connu et sécurisant, son foyer, à un environnement inconnu et imprévisible, son milieu de garde.
Il passe obligatoirement par une phase d'adaptation qui est normale et nécessaire.
(d'après « Le bébé en garderie » de J. Martin, C. Poulin et I. Falardeau)

A - PERSONNES QUI ONT PARTICIPE A LA CONCEPTION ET A L'ELABORATION DU PROJET :

La coordinatrice est partie du projet éducatif existant. Il a été revu en réunion d'équipe professionnelle. Il a été demandé à chacune des professionnelles d'énoncer les modifications à apporter à ce précédent projet. Toutefois, par manque de temps, le projet n'a pas été rédigé en réunion d'équipe comme le précédent. La coordonatrice a tout de même tenu compte des réflexions menées en réunions d'équipe les précédentes années pour retravailler ce nouveau projet éducatif. Un nouveau changement d'équipe dû à un retour de congés parental, a motivé l'équipe à dénouveau réfléchir sur ce document de travail. Un nouveau projet sera pensé au second semestre 2012.

B - MODALITES D'ELABORATION DU PROJET :

Afin d'élaborer le projet éducatif, l'équipe de professionnelles a tout d'abord posé les valeurs et les principes qui fondent leurs actions:

- Respect des enfants, de leur famille, de leur histoire, de leurs différences et de leur singularité.
 - Respect des valeurs éducatives des parents
 - Absence de jugement
 - Bienveillance concernant les paroles destinées aux parents et aux enfants.
 - Cohérence d'équipe
- Pour cela, l'équipe souhaite être soutenue, accompagnée par le biais de formations et de séances d'analyse de la pratique professionnelle.

C - MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE :

LES REFERENTES:

La référence est une pratique de plus en plus courante dans les structures. Elle est un repère pour l'enfant qui se sent sécurisé: il connaît la personne qui pourra l'aider en cas de besoin. Il suffit parfois d'une présence, d'un regard soutenant de la part de la référente pour que l'enfant puisse s'autoriser à poursuivre ses expériences au sein du multi-accueil. Le rôle de référente n'a pas pour but d'enfermer l'enfant dans une relation exclusive, mais de lui donner une sécurité psychique et physique, afin qu'il puisse de lui-même avoir envie de s'ouvrir au groupe.

La référente représente aussi un lien entre le multi-accueil, les parents et l'enfant. Elle est l'interlocutrice privilégiée de la familllet. Elle a un rôle d'écoute, d'observation et de guidance. Elle ne se substitue pas aux parents, elle prend le relais le temps de leur absence dans un cadre bien défini.

La référence constitue un cadre sécurisant en assurant aux parents qu'ils ont une place, ainsi que leur enfant, dans la structure.

F - EVALUATION DU PROJET SOCIAL (cf annexe 3 du guide)

Objectifs et indicateurs retenus :

Rappel de l'objectif général	Rappel des objectifs opérationnels	Indicateurs retenus	Analyse des résultats, commentaires	Perspectives
Proposer un lieu d'accueil de proximité et adapté aux besoins d'un maximum de familles	<ul style="list-style-type: none"> - accueillir le maximum de familles et s'adapter aux demandes - spécifiques tout en optimisant le taux d'occupation - valoriser la richesse liée à la mixité sociale - améliorer les conditions d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de demandes de places acceptées - l'utilisation de divers moyens de communication pour informer les familles sur les différents types d'accueil. - taux de répartition des familles bénéficiaires du plancher et plafond PSU - Nombre d'accueil d'enfants et /ou de familles en difficulté. - travailler en partenariat - informer les familles sur les différents services existants 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication par voie de presse sur la vie de la structure (ateliers, fonctionnement,...) - Création d'une plaque d'information à destination des familles - Poursuivre le travail en partenariat avec les services sociaux du secteur - Travail en partenariat avec la puéricultrice de secteur depuis plusieurs années. - L'exiguité des locaux rend difficiles les conditions d'accueil et le nombre de places n'est plus adapté à la demande. - Bilan des enquêtes de satisfaction. -nombre d'actions sur une période donnée 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture d'une nouvel EAJE avec 20 à 24 places - Création d'une plaquette d'information à destination des familles - Poursuivre le travail en partenariat avec les services sociaux du secteur - Mise en place de la fourniture des différents repas, des couches,... - Renouvellement du matériel - Maintenir, voire développer ces actions communes - Revalorisation du tableau d'informations destinés aux familles
Offrir aux parents et aux enfants la possibilité de connaître et d'utiliser les services disponibles sur le territoire: créer un lien social				

Existe t'il un « comité de parents » ? Quelle place est laissée à leurs propositions et à leurs initiatives ?

Depuis le 1er janvier 2011, l'association de parents « Les Copains de Léonard » n'est plus gestionnaire du multi-accueil qui est désormais géré par la Communauté de Communes de Noblat. L'association sera dissoute (début 2012). Cependant, l'intercommunalité souhaite qu'une association de parents se reconstitue. Cette association n'aura plus le poids de la gestion administrative mais seraît plus sollicitée dans l'organisation de moments festifs et conviviaux (soirée de la rentrée qui permet aux parents de la structure de se rencontrer, fête de Noël,...) mais également dans la mise en place de réunions de réflexions concernant la structure (lors de la création du pôle petite enfance, de la rédaction du projet d'établissement,...).

E - LES PRINCIPAUX AXES DU PROJET SOCIAL AU REGARD DES ELEMENTS CI-DESSUS :

En lien avec les réalités du territoire, de la population, de l'environnement de la structure, et de leurs évolutions, énoncer deux ou trois objectifs sociaux visés. Le Multi-Accueil est implanté sur un territoire rural certes mais qui voit sa démographie augmenter. Il est de plus à noter le dynamisme associatif et l'existence de services de proximité liés à la personne. Le multi-accueil se doit donc d'être une structure qui génère du lien social. Il est vrai qu'aujourd'hui, les 14 places d'accès ne suffisent plus à satisfaire les nombreuses demandes de places (44 en 2011). La construction d'un nouvel équipement plus adapté à la demande est donc une des priorités de la Communauté de Communes de Noblat.

- Nature du partenariat : actions communes, concertation, financement,...

Partenariat Financier: CAF, MSA

Partenariat d'accompagnement: PMI

Partenariat de concertation: CAF, PMI,

Actions communes: Service médico-sociaux, médecin référent, bibliothèque, école maternelle, RAM, LAEP, ALSH, école de musique, Foyer Rural Centre Social, ...

- Instances mises en place : comité de pilotage, commissions techniques,...
- Commission de pilotage et bilan annuel concernant le Contrat Enfance Jeunesse, soutien des instances financières et/ou d'accompagnement, participation à des réunions techniques (ex: concernant la scolarisation éventuelle d'un enfant porteur de handicap qui a fréquenté le Multi-Accueil et le RAM), ...

D - PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE LA STRUCTURE :

Quelle place est donnée aux parents dans l'élaboration du projet d'établissement ?

- Dans sa mise en œuvre et son suivi : Ce projet d'établissement a été élaboré lors de la première année de gestion intercommunale. Face à la charge de travail qu'a nécessité la prise de cette compétence (parallèlement au projet d'établissement, l'intercommunalité a dû également rédiger un certain nombre de documents: règlement intérieur, contrat jeunesse,...), il n'a pas été possible de proposer de réunions de concertation aux parents lors de son élaboration. Toutefois, nous avons tenu compte des résultats des enquêtes de satisfactions de ces dernières années lors des réflexions menées par les élus, le directeur général des services et la coordinatrice petite enfance. Une fois validé, ce projet sera consultable par les familles.

- Comment les parents sont-ils associés à la vie de la structure, au delà des manifestations conviviales ou festives ?

Depuis que la structure n'est plus en gestion parentale, les parents n'effectuent plus de permanence ni de travail administratif pour la structure, leur place a donc beaucoup changé. Cependant, il paraît essentiel que les familles restent associées à la vie de la structure: pour accueillir un enfant dans les meilleures conditions, sa famille doit se sentir investie dans le projet.

Pour cela, les parents sont tout d'abord invités à pénétrer dans les locaux pour y accompagner (et venir chercher) leur enfant. Nous faisons en sorte qu'ils se sentent investis dans l'accueil de leur enfant. Les notions de confiance et de partenariat sont mises en valeur lors de la période d'adaptation. De plus, nous continuons à faire appel aux familles pour accompagner les enfants lors de sortie. Les parents sont également sollicités par l'intermédiaire de l'enquête de satisfaction annuelle distribuée à chaque famille: le résultat de cette enquête permet de noter leurs satisfactions et leurs doléances.

professionnelles peuvent emprunter des livres en dépôt au multi-accueil). Nous allons proposer aux enfants des sorties à la bibliothèque car nous pensons qu'il est important que les enfants s'imprègnent de ce lieu.

- Partenariat avec le Foyer Rural Centre Social, notamment lors de l'exposition annuelle des réalisations artistiques des enfants. En effet, depuis 2006, le multi-accueil expose durant quinze jours certaines réalisations des enfants dans les locaux du Foyer Rural. Cet événement a pour but d'une part de permettre aux enfants d'expérimenter, de manipuler différents matériaux et matériau tout en se faisant plaisir (seuls les enfants qui le souhaitent participent aux ateliers d'activités manuelles) et d'autre part de partager un projet commun: enfants, professionnelles, familles et gestionnaire. En effet, cette exposition se termine par une soirée de clôture où chacun est invité.

- Nouveau partenariat avec l'école de musique de la Communauté de Communes de Noblat par la mise en place d'ateliers hebdomadaires d'éveil musical.
- Depuis l'ouverture du RAM, des rencontres entre les enfants fréquentant ces deux structures ont toujours été menée (lors de la sortie carnaval, de visites des enfants du multi-accueil au Relais. Toutefois, depuis la gestion directe des établissements petite enfance par l'intercommunalité et la création du poste de coordonnatrice petite enfance, ces actions se sont enrichies, elles sont plus fréquentes. De plus, la coordonnatrice petite enfance qui est également la responsable de l'EAJE, rencontre régulièrement l'animatrice du RAM, elles font notamment le bilan des disponibilités d'accueil sur le territoire. Ainsi, la responsable du multi-accueil peut de mieux en mieux renseigner les familles à la recherche d'un mode de garde qui viennent s'inscrire au multi-accueil.
- Partenariat avec le service médico-sociale (puéricultrice de secteur, assistants sociaux, psychologue de secteur,...). Différents professionnels de ce service peuvent faire appel au multi-accueil pour l'accueil d'enfants dont la famille est en difficulté sociale. De même, il peut nous arriver de nous adresser à la psychologue de secteur par exemple pour parler de situation délicate ou de donner les coordonnées de ces professionnels à des familles en présentant le besoin à un moment donné.
- Participation au réseau de formation des structures petite enfance du département. Ce réseau regroupe plusieurs structures petite enfance du département. Il a pour but de mutualiser les moyens matériels et financiers afin que des formations puissent se dérouler sur le département à moindre coût pour les structures. Ces réunions permettent également aux professionnels de la petite enfance d'échanger.

Commentaires : Depuis son ouverture en 1999, l'équipe du multi-accueil a toujours souhaité créer un réseau de différents partenaires. En effet, la structure étant située dans le secteur rural il paraît d'autant plus essentiel d'établir des passerelles entre les différentes structures environnantes pouvant avoir un lien avec la petite enfance et la parentalité de créer du lien social. Ce lien avec divers partenaires permet aussi de mettre l'accent sur la richesse de ce territoire. L'équipe souhaite multiplier ces partenariats, en faisant par exemple venir différents professionnels extérieurs intervenants auprès de l'équipe et/ou des enfants (psychomotricien, plasticien,...) afin d'enrichir aussi bien la professionnalisation de l'équipe que le développement et l'éveil de l'enfant.

C - NATURE DES AUTRES PARTENARIATS :

- Les différents partenaires: CAF Haute-Vienne, MSA, PMI, Service Médico-sociaux de secteur, Municipalités, Autres services de l'intercommunalité, médecin référent

Commentaires :

L'augmentation du nombre de demande de place pour des bébés oblige à repenser l'accueil des enfants. Le nombre de professionnelles présentes, bien que légalement suffisant, ne l'est pas eu égard de la disponibilité dont elles doivent faire preuve pour ces enfants. Ce manque de disponibilité engendre également la diminution du nombre d'accueil d'enfants en difficultés, accueil qui demande lui aussi beaucoup d'investissement afin d'être de qualité.

Depuis la suppression de l'école le mercredi matin sur le territoire, les demandes des familles pour de l'accueil extrascolaire d'enfants de 3 ans sont croissantes ce qui n'est pas sans poser de difficultés. D'une part parce qu'il y a peu de places disponibles, et d'autre part, parce que ces enfants qui ont été préparé durant l'année précédent leur scolarisation, à être des « grands » ne trouvent plus leur place au multi-accueil qui n'est plus adapté à leurs besoins spécifiques. De plus, ces enfants ne peuvent pas être accueillis à l'ALSH de Saint-Léonard qui ne possède qu'un agrément pour les enfants à partir de 4 ans. C'est pourquoi, la Communauté de Communes de Noblat, gestionnaire du secteur petite enfance sur le territoire, dans son projet de construction d'un pôle petite enfance, a prévu un lieu spécifique destiné aux trois-cinq ans. Les spécificités des familles accueillies au Multi-Accueil engendrent parfois des difficultés à atteindre un taux d'occupation optimal malgré un calendrier de réservations complet au prévisionnel.

B - INTERACTIONS AVEC LES DIFFERENTES STRUCTURES ENVIRONNANTES :

Il s'agit ici de préciser les liens existants (ou à développer) avec l'environnement (école maternelle , accueil de loisirs, accueil périscolaire, accueil chez les assistants maternels, relais assistantes maternelles, bibliothèque, maison de retraite,...):

- Nous organisons une visite annuelle de l'école maternelle de St Léonard pour les enfants qui y seront scolarisés. Nous ne souhaitons pas la présence des parents lors de cette visite qui est faite pour les enfants (Cette sortie permet de constituer un nouveau groupe:créer de nouveaux liens avec leurs copains de la crèche, futurs copains d'école). Les parents ont la possibilité de visiter l'école avec leurs enfants lors de journée d'accueil organisées par l'école. Nous ne faisons que la visite de l'école maternelle de Saint-Léonard car les enfants peuvent s'y rendre à pieds (nous ne pouvons pas organiser la visite des autres écoles de la Communauté de Communes car elle nécessiterait l'utilisation d'un transport en commun). Nous souhaiterions proposer plus qu'une simple visite mais plusieurs séances de rencontres et de découverte. Rencontres des plus grands de l'EAJE (2,5 ans – 3 ans) avec les petits (4 ans) de l'ALSH de Saint-Léonard. Ces rencontres permettent notamment aux enfants qui fréquentent cette garderie de reconnaître les locaux. Il en est de même pour tous les enfants du secteur intercommunal qui fréquenteront l'ALSH à leurs quatre ans.

- Partenariat avec la Bibliothèque municipale de St Léonard depuis 1999 au travers, d'interventions d'une des bibliothécaires qui vient lire des histoires aux enfants tous les quinze jours pendant ½ heure, au travers de prêt de livres pour les enfants à l'EAJE (les enfants utilisent les livres au multi-accueil), mais également de prêt de livres sur le thème de la petite enfance destinés aux adultes (les parents ou

Il y a également de plus en plus de demandes de familles dont l'emploi du temps professionnel varie d'une semaine à l'autre (jours et horaires différents) et n'est connu par la famille qu'un mois à l'avance: cela nécessite de réserver pour ces enfants un planning prévisionnel avec une amplitude horaire et hebdomadaire maximal (réservation à l'année du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30) alors qu'au réel, ces enfants ne seront présents que quelques jours et/ou quelques heures. Nous essayons de limiter ce genre d'accueil mais lorsqu'il est majoritaire, il peut diminuer le taux d'occupation de la structure: les demandes de place occasionnelle sont depuis quelques années peu nombreuses ce qui ne nous permet pas de proposer les créneaux horaires laissés libres.

> Caractéristiques du public accueilli ayant une incidence sur le projet de la structure: (ex :différences culturelles, analphabétisme,...)

- De plus en plus de demandes pour des bébés de 2 mois et demi à 4 mois (9 demandes sur 44 en 2011, 9 demandes jusqu'à juin 2012). La configuration des locaux ne nous permet pas d'accueillir en grand nombre des bébés de moins de 1 an. De même, le nombre de personnel sur des créneaux horaires de 8h00 à 9h15 environ et après 16h30 étant de deux, nous ne pouvons pas accueillir beaucoup d'enfants qui ne marchent pas. Ce nouveau type de demande a nécessité un réaménagement des locaux ainsi qu'une réorganisation de l'équipe: l'espace a été divisé en trois secteurs, correspondant à des tranches d'âge, délimités par de petits meubles ou des barrières amovibles (il n'y a que deux professionnelles jusqu'à 9h15, il n'est donc pas possible d'accompagner les enfants dans les trois secteurs), les professionnelles se sont réparties sur les trois tranches d'âge, 2 référentes bébés, 2 référentes moyens, 2 référentes grands. Toutefois ces professionnelles ne sont pas là toutes en même temps, il arrive donc parfois d'être seule avec son groupe ce qui n'est pas sans laisser de difficultés à certains moments de la journée (heures de repas, heures de siestes,...)
- De plus en plus de demandes pour des enfants en difficultés sociales. Ces accueils nécessitent plus de disponibilité de la part des professionnelles, ce qui est parfois difficile en raison du nombre croissants de bébés. De plus, il peut arriver que les professionnelles soient en difficulté face à certaines prise en charge par manque de formation spécialisée dans le secteur social (comment réagir face à un enfant présentant des attitudes autistiques, ou face à des parents qui nécessitent une prise en charge particulière).
- De plus en plus de demandes de familles ayant un emploi du temps professionnel irrégulier (3 demandes en 2010 sur 36, 6 demandes en 2011 sur 44, 5 demandes sur 27 jusqu'à juin 2012). Donc des créneaux horaires laissants vacants irrégulièrement, mais en parallèle de moins de moins de demandes pour de l'accueil occasionnel (10 demandes + 7 places d'urgence en 2009 sur 56, 3 demandes en 2010 et 3 u places d'urgence, 3 demandes en 2011, 1 demande jusqu'à juin 2012) ce qui ne nous permet pas de compenser facilement ces places libres.
- Difficultés d'accueil concernant les 3 ans et plus qui, une fois scolarisés, ne se sentent plus à leur place au multi-accueil (lors des mercredis et des vacances scolaires). En effet, pour ces enfants scolarisés, le multi-accueil est lieu d'accueil des « bébés », d'autant plus s'ils ont fréquenté la structure avant leur scolarisation car ils ont été préparés durant une année à devenir des grands pour aller à l'école. L'organisation et la configuration du multi-accueil (locaux, nombre de professionnelles présentes, nombre de tous-petits) ne permettent pas un accueil spécifique aux enfants de plus de trois ans. En début d'année scolaire (de septembre à décembre environ) plusieurs enfants de plus de trois ans fréquentent l'EAJE. Mais au fil des séances, ces enfants ne trouvent plus leur place au multi-accueil et ne souhaitent plus venir. Il arrive que ces contrats soient rompus par les familles. Des places sont alors rendues vacantes en cours d'année et sont parfois difficiles à combler.

besoins en terme de garde. S'il arrive que cette demande ne corresponde pas à nos possibilités d'accueil (par exemple une famille qui souhaiterait faire garder son enfant avant l'heure d'ouverture du multi-accueil ou une famille avec 1 enfant de + de 4 ans) nous essayons de la réorienter vers un service plus adapté à sa demande (soit vers le Relais Assistantes Maternelles, soit vers l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, soit vers le Lieu d'Accueil Enfants Parents quand la séparation mère-enfant est trop douloureuse).

Commentaires : Le travail en partenariat est très important car il permet de connaître les différents services liés à la petite enfance et de pouvoir orienter les familles en fonction de leurs besoins ou de faire des passerelles entre les différents lieux. Communiquer sur l'existence de toutes ces structures est essentiel dans le service rendu à la population. Nous essayons d'être vigilant à ne pas laisser une famille repartir du multi-accueil sans une piste de recherche lorsque nous ne pouvons nous-mêmes répondre à sa demande.

Le profil des familles utilisatrices du multi-accueil : se référer aux éléments du document d'évaluation proposé par la Caf.

- Pourcentage d'enfants résidant sur la zone d'influence de la structure : En 2009 : **92,54%** enfants résidant sur le territoire de la communauté de communes (soit 62 et 5 hors territoire dont 3 hors département : 2 accueils régulier et 1 accueil d'urgence). En 2010: **93,10 %** (soit 54 enfants résidant sur le territoire de la communauté de communes et 4 hors communauté de communes (dont 2 hors département: 1 accueil régulier, 1 accueil d'urgence). En 2011, **95,65%** (soit 44 enfants et 2 enfants hors communauté de communes dont 1 en creuse).
- Pourcentage de familles dont les ressources sont situées au plancher : **8,77 % en 2009** (soit 5 familles sur 57), **9,43 % en 2010** (soit 5 familles sur 53), **10,87 % en 2011** (soit 5 familles sur 46).
- Pourcentage de familles dont les ressources sont situées au plafond et au dessus: **3,50 % en 2009** (2 familles sur 57), **7,54 % en 2010** (4 familles sur 53) et **10,87 % en 2011** (5 familles sur 46).
- Montant de la participation financière horaire moyenne payée par les familles (logiciel Noé): **1,50 euros en 2009 ; 1,54 euros en 2010 ; 1,49 euros en 2011**

Commentaires : La population utilisatrice du multi-accueil présente une certaine mixité sociale. Toutefois depuis quelques années, le nombre de demandes de places faites par des familles en grandes difficultés sociales (dont les enfants présentent très souvent des troubles du comportement) augmente. Généralement ces familles sont orientées vers le multi-accueil par le service médico-sociale du territoire (travail en partenariat avec la puéricultrice de secteur depuis plusieurs années), voire par le CAMSP de l'hôpital mère-enfant de Limoges. Aussi, ces accueils ne sont pas toujours de longue durée: ces familles, en perte de repères, éprouvant souvent des difficultés avec les limites et les cadres, ont parfois peur que le multi-accueil soit un lieu où l'on va juger leur capacité à être parents et en référer aux services sociaux. Nous essayons autant que possible de rassurer et d'accueillir au mieux ces familles, mais il est parfois difficile de les persuader du bénéfice que peut avoir notre travail car les professionnelles peuvent manquer de temps disponible pour ces accueils un peu différents.

➤ Le traitement de la demande des familles :

- Toutes les demandes sont-elles enregistrées ?

oui non

Si oui, par qui et comment s'effectue l'enregistrement, et avec quel support ? Les familles qui souhaitent faire une demande de places au multi-accueil sont invitées à venir sur place remplir un formulaire de demande. Cette première rencontre permet de bien définir la demande des familles. Ce formulaire est fourni par la responsable ou par la professionnelle en charge de la continuité de direction. Il spécifie les coordonnées de la famille, l'âge de l'enfant et les besoins de la famille en terme de garde (jours et horaires souhaités). Les parents précisent également sur cette demande siils ont fait une demande de garde auprès d'une assistante maternelle et/ou s'ils ont une autre possibilité de garde temporaire (par exemple une mamie disponible le mercredi). Ces précisions permettent d'affiner les demandes et d'essayer de répondre au maximum de besoin des familles.

- Y a-t-il une liste d'attente au sein du multi-accueil ?
- oui non
- Toutes les demandes sont datées. Elles seront étudiées par une commission d'attribution des places constituées d'élus de la communauté de communes et de la responsable du multi-accueil.
- La commission étudie les demandes en fonction de leur date de signature, mais il y a également des critères établis: le nombre de bébé (0 – 12 mois) est fixé à 6 afin de favoriser la qualité d'accueil, priorité aux enfants déjà accueillis et qui auraient besoin de plus de créneaux horaires, priorité aux fratries pour faciliter l'organisation familiale, et enfin, priorité aux enfants résident sur la communauté de communes de noblat. Si la commission ne peut répondre favorablement à une demande, la famille est invitée à faire une demande de renouvellement qui sera étudiée lors d'une prochaine commission. Il y a eu 44 demandes de places en 2011 dont 20 refus: il nous semble difficile de gérer une liste d'attente de 20 familles sachant que nous n'avons qu'un agrément de 14 places.

- Comment les demandes non satisfaites sont-elles orientées ? Toutes les réponses sont faites par courrier, les familles sont donc informées de la décision de la commission qu'elle soit positive ou négative.
- Lorsque nous ne pouvons satisfaire la demande d'une famille nous lui proposons soit:
- d'autres créneaux horaires que ceux demandées (2 jours au lieu de trois par exemple)
 - de renouveler sa demande en cas de changement dans le planning des réservations.
 - Nous lui fournissons également les coordonnées du Relais Assistantes Maternelles. La responsable du multi-accueil, également coordonatrice du service petite enfance se tient informée des disponibilités de place chez les assistantes maternelles du secteur

- Comment sont traitées et orientées les demandes qui ne correspondent pas à l'offre du multi-accueil, ou celles qui s'imposent aux parents par manque de places au sein de la structure souhaitée (ex : inscription dans un ALSH maternel, recherche d'un assistant maternel, ...)
- Lorsqu'une famille vient remplir un formulaire de demande de place nous échangeons sur le contenu de la demande et sur ses réels domiciles...

Habitat, cadre de vie :

- Programmes immobiliers, opérations de réhabilitation, développement d'axe routier (collectivité locale) : OPAH en cours sur le territoire, construction de 23 pavillons sur la commune de St Léonard
- Poids du logement social (compas) : 3 sites de cité HLM sur St Léonard, quelques logements sociaux dans le centre bourg, 1 cité HLM à Sauviat sur Vige

Commentaires :

Le multi-accueil se situe sur la commune de Saint-Léonard de noblat, chef lieu du canton.
2 Axes centraux de circulation: D941 (Limoges Clermont-Ferrand) et D979 (Limoges Eymoutiers)

Besoins recensés sur le territoire :

➤ la demande des familles s'exprime-t-elle ?

- Au sein du multi-accueil
- Auprès des services municipaux
- Au service social et au service PMI Certaines familles sont orientées vers le multi-accueil par la puéricultrice de secteur
- Au Relais Assistantes Maternelles
- Auprès de la coordonnatrice Enfance
- Autres , précisez :

Commentaires : Les premières demandes de renseignements sont parfois faites auprès d'autres services que le multi-accueil (en mairie, au service PMI de St Léonard,...) mais les familles sont réorientées vers le multi-accueil. Aussi, le service petite enfance travaille sur la communication et notamment sur la réalisation d'une plaquette d'informations à destination des familles.
Il y aura une chemise commune aux trois structures du territoire établissant le service petite enfance de la Communauté de Communes de Noblat, à l'intérieur de laquelle les familles pourront trouver une publication propre à chacune des trois structures (RAM,LAEPEP et EAJE) et ce, afin de faciliter les démarches des familles et de cibler les axes de recherche.
Il peut arriver également que la puéricultrice fasse une demande pour certaines familles en situation d'urgence.

- Nombre d'enfants de moins de trois ans accueillis par un assistant maternel (RAM ou Caf IMAJE) : 135 enfants en 2009 et 160 avec St Paul
- Nombre de places en structures collectives (collectivité locale): **14 places**
- Nombre d'enfants qui ont fréquenté* les structures EAJE (structure multi-accueil ou/et micro-crèche) : 67 enfants différents ont fréquenté l'EAJE en 2009, 58 enfants en 2010 et 46 enfants en 2011. Malgré un nombre de demandes de place de plus en plus important, le nombre d'enfants fréquentant la structure est en baisse. En effet, en ce qui concerne l'EAJE « les Copains de Léonard », les demandes formulées par les familles sont des demandes d'accueil régulier, pour la plus part à temps complet (au moins 4 jours par semaine). Les demandes de place occasionnelle ou pour de l'accueil quelques heures par semaine sont rares (généralement ce sont des demandes formulées à partir du mois de mars pour des enfants de deux ans ou trois ans, lorsque la rentrée scolaire se rapproche).

*nombre d'enfants ayant fréquenté au moins une fois l'EAJE dans l'année
De plus, nous accueillons de plus en plus de bébés à partir de quatre mois, il y a donc moins de départ chaque année, donc moins de place à pourvoir.

- Age et conditions d'accueil à l'école maternelle et à l'accueil de loisirs maternel (collectivité locale) : Age minimum d'entrée à l'école est de 3 ans pour la quasi totalité des écoles du territoire sauf sur la communes de chambonnet où l'âge minimum est de 4 ans (mais en cours de réflexion). En ce qui concerne l'accueil de loisirs sans hébergement de Saint-Léonard, l'âge minimum d'inscription est de 4 ans.

Commentaires : L'offre de garde sur le territoire paraît saturée.
Le Multi-accueil ne peut pas répondre à toutes les demandes d'accueil qui lui sont formulées. En 2009, 57 demandes de places (50 accords et 7 refus), en 2010, 36 demandes de places (22 accords, 18 refus), en 2011, 44 demandes de place (24 accords, 20 refus).
Les assistantes maternelles sont souvent presque toutes au complet.

Données socio-économiques :

- Revenu médian mensuel en euros par unité de consommation (compas) : 1423 euros sur le territoire en 2008 (sans St Paul), 1368 euros pour St Léonard
- Taux de parents actifs occupés avec enfant de moins de trois ans (Caf IMAJE) : 73,8% sur la CDC de Noblat contre 55,8% en Haute-Vienne
- Taux de femmes actives avec enfants de moins de trois ans (Caf IMAJE) : 77,1% sur la CDC de Noblat contre 66,4% en Haute-Vienne
- Monoparents soit 9,1% contre 16,7% sur le département

Commentaires: Un taux de parents actifs et notamment de femmes avec enfants de moins de 3 ans plus importants sur le territoire que sur le département qui peut laisser supposer un besoin important de garde.

Personnes et partenaires qui ont participé à la conception et à l'élaboration du projet :

Les élus de l'Intercommunalité, le directeur général des services, la coordinatrice petite enfance, la CAF, la MSA

Modalités d'élaboration du projet (réunions de travail, questionnaires, brainstorming....)

Consultation des données statistiques de l'INSEE, des données des collectivités locales, réunions de travail entre la coordinatrice et le directeur général des services, réflexions lors des commissions sociales des élus de l'intercommunalité.

**A - EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ET TENDANCES DU TERRITOIRE D'IMPLANTATION DE LA STRUCTURE
(préciser les années de référence et les sources pour chacune des données).**

La Communauté de Communes de Noblat a été créée en juin 2004. Elle regroupe en 2011, 10 communes: Champnétery, Le Châtenet en Dognon, Eybouleuf, La Geneytouse, Royères, Saint Denis des Mûrs, Saint-Léonard de Noblat, Saint-Martin-Terressus, Saint-Paul et Sauviat sur Vige, et se situe au cœur du Pays Monis et Barrages. C'est la principale collectivité de l'est du département.

Démographie :

- Taux de variation de la population (compas): entre 1999 et 2008: + 0,2% sans St Paul
 - Evolution des naissances (compas): 89 naissances en 2009 et 107 avec St Paul (qui fait partie de la communauté de communes de noblat depuis le 1er janvier 2011), 93 naissances en 2010 et 111 avec St Paul, 81 naissances en 2011Saint-Paul compris. On peut donc noter une baisse des naissances en 2011.
 - Nombre d'enfants de moins de trois ans (Caf IMAGE) 309 en 2009 et 352 avec St Paul
 - Evolution annuelle moyenne du nombre d'enfants de moins de un an sur les 3 dernières années (Caf IMAGE): - 5,7% et - 3,2% avec St Paul
- Commentaires : Une légère hausse de la natalité sur le territoire et une forte hausse de la population avec l'arrivée de St Paul dans la communauté de communes. 11063 habitants sur le territoire en 2011. La Communauté de Communes de Noblat souhaite répondre aux besoins de sa population et essayer d'améliorer leur qualité de vie.

Offre d'accueil des 0/3 ans sur le territoire ou la zone d'influence :

- Nombre d'assistantes maternelles agréés en activité (RAM ou PMI ou Caf IMAGE) :50 assistantes maternelles agréées en 2011 (59 avec St Paul)
- Nombre de places chez les assistants maternels (RAM ou PMI ou Caf IMAGE): 149 accueil journée et 15 accueil en périscolaire sans St Paul

• Convention financière signée avec d'autres communes (en dehors du contrat enfance et jeunesse) : oui non

→ Quelle(s) sont les commune(s) concernées ?

3 - VALEURS, PRINCIPES DANS LESQUELS S'ANCRE LE PROJET

- Favoriser le développement de l'offre d'accueil sur notre territoire rural, égalité des chances.
- Respect des personnes, de leur singularité et des choix éducatifs de chacun.
- Soutien à la parentalité, en pratiquant une politique tarifaire adaptée qui permet l'accès aux familles de revenus modestes, en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la vie sociale (Mixité sociale, proximité des services, passerelles entre les différents services).
- Éveil et accès à la culture et à la vie sociale pour tous le enfants (bibliothèque, spectacles, musique, écoles,...)
- Bienveillance et absence de jugement

Par qui sont-ils portés ?

Ces valeurs et principes sont portés d'une part par les élus de la Communauté de Communes qui donnent les orientations du lieu multi-accueil dont ils sont gestionnaires et d'autre part, par l'équipe de la structure. En effet, ces valeurs et principes doivent être défendus au quotidien par celles qui accueillent les familles. Il est indispensable que tous, élus et professionnels, adhèrent au projet du multi-accueil

- Les accueils et départs se font-ils tout au long du temps d'ouverture ? oui non
- si non précisez les créneaux horaires sur lesquels ils ne se font pas : Il est demandé aux familles de ne pas amener (dans la mesure du possible) leur enfant entre 11h15 et 12h15 afin de préserver un temps de sérénité lors du repas des enfants.

Périodes de fermeture annuelle :

- Eté : 3 premières semaines du mois d'août + le vendredi précédent et le lundi succédant à la fermeture d'été(jours de rangement et de réinstallation)
- Fin d'année : lors des deux semaines de congés scolaires de décembre
- Autres : précisez: lors de trois ponts dont le vendredi de l'Ascension.

Service de restauration :

Une étude est en cours pour proposer le service des repas le plus rapidement possible.
Fourniture d'une proposition de lait en poudre 1er âge et 2ème âge à partir de septembre 2012

Modalités de confection et de livraison des repas : En cours d'étude

Collation du matin fournie par la structure :

oui non

Si non pourquoi ?

oui non

Si non pourquoi ?

oui non

Si non pourquoi ?

Modalités de tarification :

0 – 4 ans : Tarification nationale : oui non

non Si non, participation horaire demandée :

- Majoration(s) :

Enfant résidant hors commune : oui non

Si oui, montant de la majoration :

• Revenus déplafonnés : oui non

Si oui, montant du plafond :

2 - CARACTÉRIQUES FONCTIONNELLES

Caractéristiques de l'accueil :

- Périscolaire (accueil du matin et/ou du soir autour du temps scolaire)
- Extracolaire** (accueil de l'enfant en dehors du temps scolaire : les mercredis et/ou vac. Scolaires). Les enfants, une fois scolarisés, éprouvent des difficultés à revenir ou venir au multi-accueil qui est pour eux une structure pour « bébés ». Nous avons beaucoup d'inscriptions mais peu d'enfants fréquentent le multi-accueil toute l'année. De plus, de nombreux parents se sont adaptés au rythme scolaire et ne travaillent plus les mercredis. La communauté de communes souhaite proposer dans un avenir proche un lieu d'accueil spécifique aux trois-cinq ans.
- Urgence** - Quels sont vos critères d'attribution des places ? : La famille a un besoin d'accueil en urgence dans des cas exceptionnels (hospitalisation d'un membre de la famille, congés annuels ou maladie de l'assistante maternelle, entretien d'embauche, formation de réinsertion professionnelle. Cet accueil est fonction des disponibilités et il est limité à un mois consécutif. Nous essayons dans la mesure du possible de rencontrer l'enfant et ses parents avant l'accueil.
- Enfants porteur de handicap ou de maladie chronique** L'accueil est possible si le handicap ou la maladie chronique est compatible avec la vie en collectivité. Il sera fait alors un Projet d'Accueil Individualisé. Afin d'accueillir au mieux les enfants en difficultés, la responsable vieille à proposer aux familles d'enfants atteints plus lourdement des temps d'accueil où un membre de l'équipe professionnelle peut se rendre totalement disponible.
- Enfants de familles bénéficiaires de minima**

Planning d'ouverture hebdomadaire de l'établissement :

<u>Plages d'ouverture</u>	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
Horaires	8h00-18h30	8h00-18h30	8h00-18h30	8h00-18h30	8h00-18h30

- Amplitude moyenne d'ouverture journalière : 10h30

- Amplitude moyenne d'ouverture hebdomadaire : 52h30

- Horaires atypiques : oui non

Si oui, précisez selon quelles modalités ?

Nombre de places en accueil collectif : 14

Nombre de places en accueil familial : 0

- Type de gestionnaire :
- Municipalité
 - Intercommunalité**
 - Association
 - Mutualité
 - Entreprise
 - Autres (précisez) :

Nom et adresse du gestionnaire : Communauté de Communes de Noblat ZA de Soumagne 87400 SAINT-LEONARD DE NOBLAT

Nom du correspondant : Jérôme DENNAUD (Directeur Général des Services)

Téléphone : 05-87-22-99-00 Fax : 05-87-22- 99-06 Email : j.dennaud@ccnoblaf.fr

Zone d'influence de l'établissement (quartiers, communes ...) : intercommunalité, département limitrophe (creuse)

- Les communes de l'intercommunalité sont : Champnétery, Eybouleuf, La Geneyhouse, Le Châtenet en Dognon, Royères, Saint-Denis des Murs, Saint-Léonard de Noblat, Saint-Martin Terressus, Saint-Paul, Sauviat-Sur-Vige et à compter de 2013, Moissannes et Saint-Bonnet Briance

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Préambule : pour établir votre échéancier de travail (projet initial : annexe 1 ou renouvellement : annexe 2) et élaborer votre projet d'établissement se référer au guide.

Période contractuelle du 1er janvier 2011 au 30 juin 2016

1 - CARACTÉRISTIQUES ADMINISTRATIVES DE LA STRUCTURE

Nom de l'établissement :Les Copains de Léonard

Type d'établissement :

- Multi accueil
- Micro crèche
- Autres (précisez) :

Nom du directeur(trice) de l'établissement : Nathalie COMBEAU

Adresse de l'établissement : 6, boulevard Barbusse 87400 Saint-Léonard de Noblat

Téléphone : 05-55-56-34-21

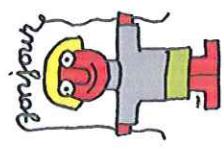
Fax :

Date d'ouverture : Février 1999

Date du dernier agrément PMI : 28 décembre 2010

Email :lescopains.leonard@ccnoblat.fr

PROJET D'ESTABLISSEMENT



Multi-Accueil à gestion intercommunale
Les Copains de Léonard

